



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 14 juillet 2025 à 19:00 heures, à la salle communautaire située au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

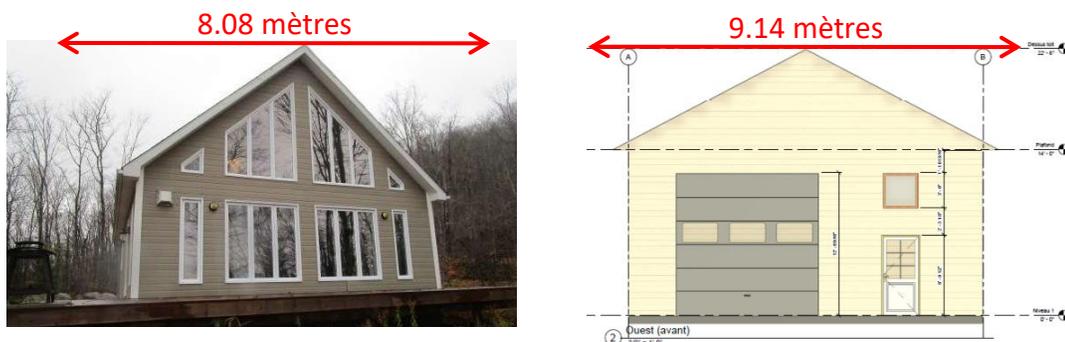
Émile Maltais-Venne
167, chemin des Merisiers
Lantier, J0T 1V0
4516-54-3337-0-000-0000
Lot : 6 029 433 du Cadastre du Québec
Zone: 3V

Nature et effets

Construction d'un garage d'une largeur de plus de 75 % de la largeur du bâtiment principal (article 7.2 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée

Construction d'un garage d'une largeur de 9.14 mètres alors que la largeur du bâtiment principale est de 8.08 mètres. Demande de dérogation mineure de 3.08 mètres.



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 14 juillet 2025 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 25 juin de l'an deux mille vingt-cinq.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lantier, atteste que j'ai publié une copie de l'avis public ci-contre le 25 juin 2025 sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le tableau d'affichage situé à l'accueil de l'hôtel de ville en conformité avec le règlement 195-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics entre 8h00 et 17h00.

EN FOI DE QUOI,
Je donne ce certificat ce 25 juin 2025.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier